Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 25 (1933)

Heft: 7

Rubrik: Mouvement ouvrier suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

s'informer? Apprenez, jeunes gens, apprenez, c'est votre devoir, et après avoir étudié et réfléchi, mais seulement alors, eh bien, agissez!

Conclusions.

La 17me Conférence a laissé une impression pénible dans les cœurs ouvriers. Elle est due à la décision concernant la semaine de 40 heures. Quand le monde souffre d'un chômage aussi terrible, on n'attermoie pas avec les mesures urgentes à prendre. On ne les renvoie pas d'une année. On agit. Il est bien regrettable que la majorité des délégués ne l'ait pas compris ou n'ait pas voulu le comprendre. La résolution, votée par la Conférence au sujet de la limitation des heures supplémentaires, n'arrivera pas à dissiper ce malaise. D'autant plus que l'espoir mis en la Conférence de Londres s'évanouit également. Et pourtant, il faudra bien s'attaquer à ces problèmes vitaux si l'on veut empêcher le monde de sombrer irrémédiablement dans la ruine et le désespoir.

Mouvement ouvrier suisse.

CHEMINOTS. La Fédération suisse des cheminots vient de publier le rapport annuel sur son activité en 1932; ce dernier est de 400 pages environ. Ce rapport prouve que malgré la lutte contre la baisse des salaires, qui fut l'objet principal de l'activité, d'autres tâches syndicales furent accomplies avec satisfaction malgré de nombreuses difficultés. On constate avec plaisir que tous les cheminots se rallient de plus en plus à la fédération, c'est ainsi qu'à partir du 1er janvier 1933 la Société suisse des conducteurs de locomotives s'est affiliée à la fédération unitaire. Il est vrai que l'effectif total des membres a été réduit de 37,310 à 37,158, ce qui est bien minime si l'on tient compte qu'au cours de l'année du rapport l'effectif du personnel des C. F. F. a été réduit de 1325 personnes. Les comptes se bouclent pas un excédent de recettes de 95,000 francs en chiffre rond, soit 25,000 francs de plus que prévu au budget. Le rapport traitant également diverses questions économiques et de politique sociale, stimule le profane et lui permet de se rendre compte de la diversité des tâches que la fédération a à remplir.

La Fédération suisse des cheminots a réuni ses délégués à la nouvelle Maison du Peuple de Bienne, peu après la décision prise par le peuple le 28 mai. Le congrès fut consacré à deux exposés, l'un de Robert Bratschi sur les questions économiques et l'autre de Max Weber sur l'impôt de crise. L'assemblée des délégués approuva à l'unanimité des décisions présentées par le comité central touchant les questions économiques, l'assainissement des chemins de fer fédéraux et le maintien des droits démocratiques. Le prélèvement d'une cotisation supplémentaire en faveur du fonds de solidarité pour les chômeurs qui ne touchent plus d'indemnités, fut également accepté à l'unanimité. De cette manière, la Fédération suisse des cheminots disposera d'une somme de 250,000 francs qu'elle pourra verser sous forme de secours aux chômeurs qui ne touchent plus d'indemnités. Les faits pratiques prouvent donc que les cheminots ne font pas seulement appel à la solidarité de la classe ouvrière privée, mais que de leur côté ils leur tiennent également à faire preuve de solidarité, ce qui est confirmé par les autres décisions prises par l'assemblée des délégués.